

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

9 juin 2008

### SOMMAIRE

ACMR S.A. ....	67852	H.M.I. - Immo S.à r.l. ....	67864
Alwal S.A. ....	67858	Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l. ....	67864
AP Holding S.A. ....	67872	International Partners and Associates S.A. ....	67856
ArcelorMittal Rodange et Schifflange ....	67862	KBC Equity Fund (L) ....	67850
AURUM Investments S.A. ....	67853	Kenmore Care Homes S.à r.l. ....	67855
Bionatural S.A. ....	67851	Key West S.à r.l. ....	67853
Burryi S.à r.l. ....	67865	LSF5 F5U1 Investments S.à r.l. ....	67866
Caves Schram & Fils Sàrl ....	67854	Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. ....	67872
CDO Master Investments 3 S.A. ....	67853	NBCA Holding ....	67860
Cebarre Holding S.A. ....	67854	NBC Invest S.à r.l. ....	67851
Celfloor ....	67853	Nika-Lux S.à r.l. ....	67871
Chez Domingos S.à r.l. ....	67854	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l. ....	67860
Co-Derco S.A. ....	67865	Patrimoine Mégevan S.A. ....	67859
Competrol (Luxembourg) S.à r.l. ....	67826	Perarius Properties S.A. ....	67863
CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l. ....	67856	Recyclage S.A. ....	67862
CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l. ....	67863	Relay S.A. ....	67861
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ....	67864	Sinopia Global Funds ....	67871
CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l. ....	67863	Specials Fund ....	67872
Datacenter Development ....	67826	The Denby Pottery Company Ltd (Luxembourg Branch) ....	67862
Eurocrystal International S.A. ....	67864	Toulouse Manager ....	67852
European Geophysical Services S.A. ....	67852	Trade Crédit Re Carré S.A. ....	67862
European Geophysical Services S.A. ....	67855	TS Metropolis IV S.à r.l. ....	67855
Europe Services S.à r.l. ....	67855	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. ....	67858
F.D.Q. S.A. ....	67851	Zenit Multistrategy Sicav ....	67860
Financière Petra S.A. ....	67865		
Fininfra ....	67856		
Finnigan Sàrl ....	67861		
Forsete Investments S.A. ....	67854		
GR Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	67856		

**Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique le 28 avril 2008*

En date du 28 avril 2008, l'Associé Unique de Competrol (Luxembourg) S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Ton Zwart, gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- De transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- De transférer l'adresse professionnelle de Monsieur Doeke van der Molen, gérant de la société, du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008066372/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02131. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**Datacenter Development, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 138.526.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Investa Holding GmbH", a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Vilshofener Strasse 8, D-81679 Munich, Germany, duly represented by Maître Christelle ALEXANDRE, lawyer, professionally residing in L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Munich on 14 May 2008.

The aforementioned proxy, given under private seal and initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme):

**Preliminary title - Definitions**

"1915 Law" the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time

"2007 Law" the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time

"Administrative Agent" any Person appointed, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as corporate agent, administrative agent and registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg

"Article" an article of the present articles of incorporation

"Articles of Incorporation" the present articles of incorporation of the Company

"Auditor" the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé)

"Board of Directors" the board of directors of the Company

"Business Day" a weekday on which banks are normally open for business in Luxembourg

"Class" each class of Shares in which Shares of the Company can be issued

"Commitment" an undertaking to subscribe for Shares of the Company for a certain maximum amount, which an Investor has given to the Company pursuant to the terms of a Subscription Agreement (and which has been accepted by the Company)

"Company" DATACENTER DEVELOPMENT, a SICAV-FIS established in Luxembourg under the 2007 Law

"Custodian" such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board of Directors in accordance with Luxembourg laws and regulations

"Defaulting Investor" any Investor or Shareholder declared as such by the Company in accordance with Article 7 hereof

"Director" any director for the time being of the Company

"Euro" or "EUR" the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957), as amended

"First Closing" the date on which the first Subscription Agreements in relation to the first issuance of Shares are accepted by the Company, as disclosed in the Prospectus

"Initial Offer Period" the period during which the Company shall target a certain level of initial Commitments, such period expiring on the date when the Company decides, in its absolute discretion, to end such period

"Initial Subscription Price" the price at which Shares of each Class are issued until (and including) the end of Initial Offer Period of such Class, as specified for each Class in the Prospectus

"Institutional Investor" has the meaning ascribed to it in the Prospectus

"Investment Advisor" any Person appointed by the Board of Directors to supply advisory services in connection with the management of the Company, as specified in the Prospectus

"Investment Subsidiary" any company, body corporate, limited partnership, trust or legal form, which is owned and/or controlled by, or is to be acquired directly or indirectly, in whole or in part, by the Company and/or by another Investment Subsidiary and the purpose of which is to invest directly or indirectly in assets corresponding to the investment strategy of the Company

"Investor" any Well-Informed Investor who has signed a Subscription Agreement which has been accepted by the Company (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

"Mémorial" the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which is the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg

"Net Asset Value" the net asset value of the Company, as determined in accordance with Article 11 of the Articles of Incorporation and the Prospectus

"Net Asset Value per Share" the net asset value per Share of any Class within the Company determined in accordance with Article 11 of the Articles of Incorporation and the Prospectus

"Person" any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

"Prohibited Person" (i) any person or entity identified from time to time (whether by way of specific designation, general categorisation or otherwise) by any government or legal authority wherever in the world as a person or entity with which third parties are prohibited from transacting business or (ii) any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Board of Directors the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred

"Prospectus" the prospectus of the Company, as amended from time to time

"Shareholders" any registered holder of a Share

"Share" any share in the capital of the Company from any Class subscribed by any Shareholder and issued pursuant to the Prospectus and these Articles of Incorporation

"SICAV - FIS" société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé or investment company with variable capital - specialised investment fund

"Subscription Agreement" the agreement entered into between any Investor and the Company by which:

(a) the Investor commits himself to subscribe for Shares for a certain maximum amount;  
(b) the Company commits itself to issue Shares to the relevant Investor to the extent that such Investor's Commitment is called up and paid; and

(c) the Investor makes certain representations and give certain warranties to the Company

"Valuation Date" a Business Day on which the Net Asset Value per Share is determined in accordance with the Articles and such other date(s) which the Board of Directors may determine in its discretion

"Well-Informed Investors" has the meaning ascribed to it by article 2 of the 2007 Law, and includes:

(a) Institutional Investors;

(b) professional investors, being those investors who are, in accordance with Luxembourg laws and regulations, deemed to have the experience, knowledge and expertise to make their own investment decisions and properly assess the risk they incur; and

(c) any other well-informed investor who fulfils the following conditions:

(i) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and invests a minimum of EUR 125,000 in the Company; or

(ii) declares in writing that he adheres to the status of well-informed investor and provides an assessment made by a credit institution, another professional of the financial sector subject to rules of conduct within the meaning of article II of Directive 93/22/CEE, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company,

provided that the term "Well-Informed Investors" excludes any natural persons.

### **Title I - Name - registered office - duration - purpose**

**Art. 1. Name.** The Company is hereby formed as a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of "DATACENTER DEVELOPMENT".

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg City. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for any amendment to the Articles of Incorporation.

Branches, Investment Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for a limited duration of seven (7) years from the date of the First Closing.

However, the duration of the Company may be extended twice by the general meeting of Shareholders on proposal of the Board of Directors, for an additional period of two (2) years on each occasion, in order to allow the Company to meet and complete its investment objective. The decision to extend the term of the Company from seven (7) to nine (9) years or from nine (9) to eleven (11) years from the date of the First Closing will be taken by the general meeting of Shareholders on proposal of the Board of Directors prior to the seventh (7th) respectively to the ninth (9th) anniversary of the First Closing.

In addition, the Board of Directors may propose to the general meeting of Shareholders to extend the term of the Company beyond eleven (11) years. The resolution to extend the term of the Company beyond eleven (11) years will then be adopted by the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in any kind of assets (including derivatives) eligible under the 2007 Law, with the objective of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

### **Title II - Share capital - shares - net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The subscribed capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent in any other currency within the first twelve (12) months following its approval by the Luxembourg supervisory authority, and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at ninety-three thousand five hundred euro (EUR 93,500.-) represented by nine hundred thirty-five (935) fully paid-up Shares with no par value.

The Board of Directors may, at any time, issue different Classes of Shares which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The reference currency of the Company is the Euro.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid-up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

**Art. 6. Form of Shares.** The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid-up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7, 10 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to three (3) decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the Shareholders by bank transfer.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid-up, in any Class, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Class is suspended pursuant to the provisions of Article 12 hereof.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription and/or a minimum holding amount. The Board of Directors may also, in respect of any one given Class of Shares, levy an issuing commission and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

After the Initial Offer Period as determined by the Board of Directors and specified with respect to each Class in the Prospectus, Shares shall be issued at the latest available Net Asset Value per Share of the relevant Class, as determined in compliance with Article 11 hereof. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the Initial Offer Period will be offered at the Initial Subscription Price. The subscription price of the Shares issued on the basis of Subscription Agreements accepted following the First Closing may be increased by an amount determined by the Board of Directors to be paid by each Investor, including, inter alia, its pro rata share of the cost of formation, establishment, organisation and administration of the Company, launching expenses, management and performance fee (if any), acquisition fees, disposal fees, financing fees and other fixed fees recalculated from the First Closing as if all Shareholders had subscribed for the Shares at the time of the First Closing. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors and described in the Prospectus.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the Board of Directors, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of its Commitment, entitles the Company to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties determined by the Board of Directors and detailed in the Prospectus, unless such penalties would be waived by the Board of Directors in its discretion.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the Board of Directors may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 12 hereof, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

**Art. 8. Redemption of Shares.** The Company is a closed-ended investment company with variable capital; consequently, Shares in the Company are not redeemable at the request of a Shareholder.

However, Shares may be compulsory redeemed by the Company whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions the Board of Directors shall determine and within the limits set forth by law, the Prospectus and these Articles of Incorporation. In particular, Shares may be compulsory redeemed at the option of the Board of Directors, on a pro rata basis among existing Shareholders; in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to the Prospectus or these Articles of Incorporation.

Moreover, where it appears to the Company that any Prohibited Person precluded from holding Shares in the Company in fact holds Shares, the Company may compulsory redeem the Shares held by such Prohibited Person upon payment to such Prohibited Person of an amount equal to seventy-five percent (75%) of the net value of its shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised value of the Company). Payment of the redemption proceeds to such Prohibited Person shall be made at the liquidation of the Company. In the event that the Company compulsory redeems Shares held by a Prohibited Person, the Board of Directors may provide the Shareholders (other than the Prohibited Person) with a right to purchase on a pro rata basis the Shares of the Prohibited Person at a price equal to seventy-five percent (75%) of the net value of the Prohibited Person's shareholding in the Company.

All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Conversions of Shares between Classes of Shares within the Company are not possible.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** Shares of the Company are available to Well-Informed Investors only.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Person, as will be determined by the Board of Directors.

Any proposed transfer of Shares in the Company must first be notified to the Board of Directors, which shall refuse to approve and register a proposed transfer in circumstances where, inter alia,

- (a) Shares would be transferred to investors not qualifying as Well-Informed Investors;
- (b) Shares would be transferred to a Prohibited Person; and
- (c) Shares would be transferred where, inter alia, the transfer could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company or the Shareholders or in the number of Shareholders in the Company exceeding one hundred (100), either as an immediate consequence or in the future.

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may

compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in accordance with Article 8 hereof.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber of Shares issued in connection with the incorporation of the Company as long as such subscriber holds such Shares, nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution.

Notwithstanding the provisions hereabove, any Shareholder that is (i) a German insurance company, German Pensionskasse or German pension fund (including a German Versorgungswerk) or any other entity subject to the investment restrictions of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) (each a "German Insurance Company") or (ii) a regulated institutional investor that is required by applicable regulations or their constitutive documents to exclusively invest in transferable shares/units and having indicated this in the Subscription Agreement, shall have the right to dispose of (which term shall in particular include but not be limited to any sale, exchange, transfer, assignment or pledge) all or part of its Shares without requiring the consent of the Board of Directors, provided that Shares can only be transferred to investors qualifying as Well-Informed Investors and not qualifying as Prohibited Persons. Any (secondary) liability of the transferor after the transfer for any outstanding Commitments or other amounts shall be excluded. In particular there shall be no joint and several liability of the transferor and the transferee with regard to such liabilities and obligations. Insofar and as long as a German Insurance Company holds Shares in the Fund as part of its coverage fund (Sicherungsvermögen) and such German Insurance Company is either in accordance with Sec. 70 of the German Insurance Supervisory Act under the legal obligation to appoint a trustee (Treuhandler) or is subject to similar legal requirements, such German Insurance Company shall dispose of such Shares only with the prior written consent of such trustee or its authorised representative appointed in accordance with section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz), as amended from time to time. The Board of Directors shall have the right to rely on confirmations made by such Investor and such trustee on these matters.

**Art. 11. Calculation of the Net Asset Value per Share.** The Net Asset Value per Share of each Class shall be calculated by the Administrative Agent under the responsibility of the Board of Directors with respect to each Valuation Date in accordance with Luxembourg law and generally accepted accounting principles.

The Net Asset Value per Share of each Class will be expressed in the reference currency of the Company. The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of the Company will be converted into the reference currency of the Company at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Date in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The Net Asset Value per Share of each Class on any Valuation Date is determined by dividing (i) the value of the total assets of the Company properly allocable to such Class of Shares less the liabilities of the Company properly allocable to such Class of Shares by (ii) the total number of Shares of such Class of Shares then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The total net assets of the Company will be equal to the difference between the gross assets (including the fair value of investments owned by the Company and its Investment Subsidiaries) and the liabilities of the Company.

The subscription price and the redemption price of the different Classes will differ within the Company as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class.

The assets of the Company shall include:

- (1) all properties or property rights registered in the name of the Company or any of its Investment Subsidiaries;
- (2) all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of investment registered in the name of the Company;
- (3) all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (4) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (5) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (6) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (7) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (8) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (9) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of the real estate properties or property rights registered in the name of the Company or a direct or indirect Investment Subsidiary of the Company will be equal to their most recent valuation by the independent appraisers, provided that the Board of Directors may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the financial year and used throughout the following

financial year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its Investment Subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

(b) The value of securities that are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities. For securities, for which trading on the relevant stock exchange is thin and secondary market trading is done between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Board of Directors may decide to value such securities in line with the prices so established.

(c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board of Directors, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors.

(d) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(e) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

(f) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(g) Financial derivative instruments that are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in accordance with market practice.

(h) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(i) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate to reflect the true value thereof.

The Board of Directors may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees including performance fees (if any), custody fees, paying agency, cash management fees (if any), registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this Article:

(a) Shares to be redeemed by the Company under Article 8 hereof shall be treated as existing and shall be taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;



(b) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Date on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue and the Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board of Directors approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Date".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal rates of exchange;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company.

Any request for subscription or redemption (if any) shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

To the extent required by Luxembourg law, notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be published in a Luxembourg daily newspaper and in any other newspaper(s) selected by the Board of Directors, as well as in the official publications specified for the respective countries in which Company Shares are sold. The Luxembourg regulatory authority, and the relevant authorities of any member states of the countries in which Shares of the Company are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription or redemption of Shares of the Company.

### **Title III - Administration and supervision**

**Art. 13. Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, videoconference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two (2) directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 17. Delegation of Power.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of the Company, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within the Company and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that all or part of the assets of the Company be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds.

**Art. 19. Conflict of Interest.** Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board of Directors. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

Situations may occur where the Company, the Investment Advisor(s) and/or the Administrative Agent (including their respective directors, officers, and employees) have conflicts of interest. In particular the Investment Advisor(s) and the Administrative Agent do not perform their services exclusively for the Company, but possibly also for other third parties whose interests might conflict with those of the Investors of the Company. The Investment Advisor(s) shall, in such cases, allocate investment opportunities among the various parties advised or managed by it in a manner it believes to be reasonable and fair considering, inter alia, investment objective, strategies, restrictions and capital available for investment of the respective parties.

Conflicts of interests may also arise from the fact that the Company may (i) make investments relating to entities, which are managed, advised, or controlled by a company associated with the Investment Advisor(s) or any of its affiliates, or (ii) sell investments from the Company's portfolio to third parties which are managed, advised or controlled by the Investment Advisor(s) or any of its affiliates. In such event, each will at all times have regard to its obligations under any agreements to which it is party or by which it is bound in relation to the Company. In particular, but without limitation to its obligations to act in the reasonable best interests of the Shareholders when undertaking any dealings or investments where conflicts of interest may arise, each will respectively endeavour to ensure that such conflicts are resolved fairly and on an arm's length basis.

The Investment Advisor(s) will inform the Company of any business activities in which they or their affiliates are involved which will create a conflict of interest to arise in relation to the Company's investment activity.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by, or disposal proposal to, an Investment Advisor, the purchase from or sale of such assets by the Company to the Investment Advisor or any other entities or investment vehicles established by or belonging to e-Shelter Group shall not be considered as a conflict of interest and shall be entered into on an arm's length basis.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV - General meetings - accounting year - distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the Share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on 30 May of each year.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the immediately preceding Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of

Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.

When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

**Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first (1st) day of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of the same year.

**Art. 25. Distributions.** The general meeting of Shareholders shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of the Company shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

For any Class or Classes entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to make in-kind distributions/payments of securities of portfolio companies with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and, where applicable, on the basis of a valuation report established by an independent appraiser, the costs of which report will be borne by the relevant Investor.

Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V - Final provisions**

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board of Directors shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Dissolution of the Company.** Subject to Article 3 hereof, the Company will in principle be dissolved ipso iure on the expiration of its term, unless (i) the general meeting of Shareholders on proposal of the Board of Directors decides to extend the term of the Company from seven (7) to nine (9) years or from nine (9) to eleven (11) years from the date of the First Closing prior to the seventh (7th) respectively to the ninth (9th) anniversary of the First Closing, or (ii) the general meeting of Shareholders on proposal of the Board of Directors decides to extend the term of the Company beyond eleven (11) years prior to the eleventh (11th) anniversary of the First Closing.

The extension of the term of the Company under items (i) and (ii) of the preceding paragraph will be decided in compliance with Article 4 hereof and subject to the 2007 Law and the 1915 Law.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 29 hereof.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

The issue of new Shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

**Art. 28. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation of the Company, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

**Art. 29. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 31. Transitory Dispositions.** The first financial year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders will be held on 30 May 2009.

#### *Subscription and payment*

The initial share capital of the Company is subscribed as follows:

Investa Holding GmbH, above named, subscribes for nine hundred thirty-five (935) Shares of no par value, resulting in a total payment of ninety-three thousand five hundred euro (EUR 93,500.-).

Evidence of the above payment, totalling ninety-three thousand five hundred euro (EUR 93,500.-), was given to the undersigned notary.

#### *Annual reports*

The Board of Directors shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the Company and details of the financial performance of the Company to each financial year.

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law are fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately seven thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting of the sole shareholder*

The above named Shareholders of the Company representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

(1) The following are elected as Directors for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2014:

- (i) Mr Thomas Stephen HAINES, 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr Wolfgang Alfred Elmar ZEPF, Birkenstrasse 49, CH-6343 Rotkreuz, Switzerland;
- (iii) Mr Volker Bernd DITTMER, Vilshofener Strasse 8, D-81679 Munich, Germany.

(2) The following is elected as independent auditor until such appointment is revoked by the general meeting of Shareholders:

- PKF ABAX AUDIT, with its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The registered office of the Company is established at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Investa Holding GmbH", une société à responsabilité limitée établie sous le droit allemand, ayant son siège social à Vilshofener Strasse 8, D-81679 Munich, Allemagne, représentée par Maître Christelle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich le 14 mai 2008.

La procuration susmentionnée, donnée sous seing privé et paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre préliminaire - Définitions**

"Action" toute action dans le capital de la Société d'une quelconque Classe souscrit par un Actionnaire et émis selon le Prospectus et les présents Statuts.

"Actionnaire" tout détenteur enregistré d'une Action

"Administrateur" tout administrateur de la société pour le moment

"Administration Centrale" toute Personne nommée, en conformité avec les lois et règlements luxembourgeois, en tant qu'agent sociétaire, administratif, de registre et transfert de la Société au Luxembourg

"Article" un article des présents Statuts

"Auditeur" l'auditeur de la Société qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé

"Classe" ou "Classe d'Action" toute classe d'Actions dans laquelle les Actions de la Société peuvent être émises

"Conseil d'Administration" le conseil d'administration de la Société

"Conseiller en Investissements" toute Personne nommée par le Conseil d'Administration pour fournir des services de conseil en relation avec la gestion de la Société, tel que spécifié dans le Prospectus

"Contrat de Souscription" le contrat entre l'Investisseur et la Société par lequel:

(a) l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions

(b) la Société s'engage à émettre des Actions au profit de l'Investisseur dans la mesure où l'Engagement de cet Investisseur aura été appelé et payé; et

(c) l'Investisseur fait certaines représentations et donne certaines garanties à la Société.

"Date d'Évaluation" un Jour Ouvrable auquel la Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée en conformité avec les présents Statuts et toute autre date que le Conseil d'Administration peut désigner à sa discrétion

"Dépositaire" tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises

"Engagement" un engagement à souscrire pour des Actions de la Société pour un montant maximum qu'un Investisseur a donné à la Société, conformément aux termes d'un Contrat de Souscription (et qui a été accepté par la Société)

"Euro" ou "EUR" la monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957) tel qu'amendé

"Filiales d'Investissement" toute société, corporation, société à responsabilité limitée, trust ou autre forme légale qui appartient et/ou est contrôlée par, ou va être acquise directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par la

Société et/ou pas une autre Filiale d'Investissement avec l'objectif d'investir directement ou indirectement dans les biens correspondant à la stratégie d'investissement de la Société

"Investisseur" tout Investisseur Averti qui a signé un Contrat de Souscription qui a été accepté par la Société (afin d'écartier tout doute, ce terme comprend, si nécessaire, les Actionnaires)

"Investisseur Averti" a la signification qui lui est attribuée à l'article 2 de la Loi de 2007, et inclut:

(a) les Investisseurs Institutionnels;

(b) les investisseurs professionnels, c'est à dire ceux qui sont réputés selon le droit et les réglementations luxembourgeoises, avoir l'expérience, la compréhension et la connaissance nécessaires à prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluent correctement les risques engendrés; et

(c) tout autre investisseur averti qui remplit les conditions suivantes:

(i) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investir au minimum EUR 125,000 dans la Société; ou

(ii) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et produire un certificat provenant d'un établissement de crédit ou d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, certifiant qu'il a l'expérience, la compétence et la connaissance nécessaire pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société, étant entendu que le terme "Investisseur Averti" exclu toute personne physique.

"Investisseur en Défaut" tout Investisseur ou Actionnaire déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7

"Investisseur Institutionnel" a le sens de la définition qu'en donne le Prospectus

"Jour Ouvrable" tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg

"Loi de 1915" La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée

"Loi de 2007" la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée

"Mémorial" le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui est le journal légal du Grand-Duché de Luxembourg

"Période Initiale de Souscription" la période durant laquelle la Société va envisager un certain niveau d'Engagements initiaux, période se terminant à la date à laquelle la Société décide, dans sa discrétion absolue, de terminer la période

"Personne" toute société, société à responsabilité limitée, trust, partenariat, état, association de fait ou autre entité légale

"Personne Non-Autorisée"

(i) toute personne ou entité identifiée de temps à autre (par désignation spécifique, catégorisation ou autre méthode) par une autorité gouvernementale ou légale n'importe où dans le monde en tant que personne ou entité avec laquelle des personnes tierces sont interdites à entrer en relations d'affaires ou (ii) toute personne, société, association ou entité juridique, si selon le seul avis du Conseil d'Administration, la détention d'Actions peut être préjudiciable pour les intérêts des Actionnaires existants ou de la Société, s'il peut découler de toute loi ou règlements luxembourgeoise ou autre, ou bien si en résultat, la Société peut être exposée à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui autrement n'auraient pas été causés

"Première Clôture" la date à laquelle les premiers Contrats de Souscription relatifs à la première émission d'Actions sont acceptés par la Société, tel que déterminé dans le Prospectus

"Prix Initial de Souscription" le prix auquel les Actions de chaque Classe sont émises jusqu'à (et incluant) la fin de la Période Initiale de Souscription de cette Classe d'Actions, tel qu'indiqué pour chaque Classe d'Actions dans le Prospectus

"Prospectus" le prospectus de la Société tel que modifié de temps à autre

"SICAV-FIS" société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

"Société" DATACENTER DEVELOPMENT, une SICAV-FIS établie au Luxembourg sous la Loi de 2007

"Statuts" les présents statuts de la Société

"Valeur Nette d'Inventaire" la valeur nette d'inventaire de la Société calculée conformément à l'Article 11 des présents Statuts et au Prospectus

"Valeur Nette d'Inventaire par Action" la Valeur Nette d'Inventaire par Action de toute Classe au sein de la Société, telle que déterminée conformément à l'Article 11 des présents Statuts et au Prospectus

## **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - durée - objet- siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Par la présente, la Société est constituée en tant que société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "DATACENTER DEVELOPMENT".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la société à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à un autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par voie de

resolution de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'Actionnaires par voie d'une résolution en assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires, délibérant de la manière prévue pour toute modification des Statuts.

Des succursales, des Filiales d'Investissement, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée de sept (7) ans à compter de la Première Clôture.

Cependant, la durée de la Société peut être étendue deux (2) fois par l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration pour une période additionnelle de deux (2) ans à chaque occasion, afin de permettre à la Société de satisfaire et d'accomplir ses objectifs d'investissement. La décision de prolonger le terme de la Société de sept (7) à neuf (9) ans ou de neuf (9) à onze (11) ans à compter de la Première Clôture sera prise par l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration avant le septième (7<sup>ième</sup>) ou le neuvième (9<sup>ième</sup>) anniversaire de la Première Clôture.

En outre, le Conseil d'Administration peut proposer à l'assemblée générale des Actionnaires d'étendre la durée de la Société au-delà de onze (11) ans. Cette décision de prolongation de la durée de la Société au-delà de onze (11) ans sera adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la manière requise pour la modification des Statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en tout type d'actifs (incluant les dérivés) éligibles sous la loi de 2007, avec l'objectif de diversification des risques d'investissement et procurant aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

## Titre II - Capital social - actions - valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social - Classes d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Article 11 ci-après. Le capital souscrit de la Société doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000.-) ou l'équivalent dans une autre devise, dans les douze (12) premiers mois qui suivent la date à laquelle la Société a été approuvée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et après cela ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital initial de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille cinq cent Euros (EUR 93.500.-) représenté par neuf cent trente cinq (935) Actions, entièrement libérées et sans mention de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription et/ou de rachat, leur exigences d'investissement minimum et/ou de détention minimale, le type d'investisseurs ciblés ou leur politique de distribution.

La devise de référence de la Société sera l'Euro.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

**Art. 6. Forme des Actions.** La Société émettra des Actions uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 7, 10 et 11 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera à son tour inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par



celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à toute autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements seulement au premier détenteur enregistré, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois (3) points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans aucune limitation, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Aucune Action ne sera émise à tout moment pendant lequel le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans la Classe concernés est suspendue conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-après.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en l'exécution des documents de souscription et l'approvisionnement d'informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de participation. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour une Classe d'Actions déterminée, appliquer une commission d'émission et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Après la Période Initiale de Souscription telle que déterminée par le Conseil d'Administration et spécifiée par rapport à chaque Classe dans le Prospectus, le prix des Actions à émettre sera basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible par Action de la Classe concernée, telle que déterminée à l'Article 11 ci-après. Par dérogation à ce qui vient d'être dit, les Actions de chaque Classe émises pendant la Période Initiale de Souscription seront offertes au Prix Initial de Souscription. Le prix de souscription des Actions émises sur base des Contrats de Souscription acceptés suite à la Première Clôture pourra être augmenté d'un montant déterminé par le Conseil d'Administration devant être payé par chaque Investisseur, incluant entre autres, sa proportion du coût de la formation, de l'établissement, de l'organisation et administration de la Société, des frais de lancement, des frais de gestion et performance (le cas échéant), des frais d'acquisition, des frais de disposition, des frais de financement et autres frais fixes, recalculés à partir de la Première Clôture comme si tous les Actionnaires avaient souscrits pour les Actions au moment de la Première Clôture. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions.

Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et en particulier l'obligation de produire le rapport d'évaluation d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le manquement d'un investisseur à réaliser, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, les apports demandés ou certains autres paiements en accord avec les termes de leur engagement donne le droit à la Société de déclarer que cet Investisseur est un Investisseur en Défaut, ce qui aura pour conséquence des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Prospectus, à moins que le Conseil d'Administration, à sa discrétion, ne décide d'abandonner ces pénalités.

La Société peut rejeter toute souscription en totalité ou en partie, et le Conseil d'Administration peut, à tout moment et de temps en temps et à son entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, abandonner l'émission et la vente des Actions de toute Classe.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter conformément à l'Article 12 ci-après, à tout moment et périodiquement, la vente d'Actions au profit de personnes physiques ou morales de pays ou régions spécifiques.

**Art. 8. Rachat des Actions.** La Société est une société d'investissement à capital variable de type fermé; en conséquence, les Actions de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un Actionnaire.

Cependant, des Actions peuvent être rachetées obligatoirement par la Société toutes les fois que le Conseil d'Administration considère que cela est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration et dans les limites déterminées par la loi, le Prospectus et les présents Statuts. En particulier, les Actions peuvent être rachetées obligatoirement à la discrétion du Conseil d'Administration sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires existants, afin de distribuer aux Actionnaires le prix net résultant de la réalisation par la Société d'un investissement, nonobstant toute autre distribution conformément au Prospectus ou aux présents Statuts.

De plus, lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée écartée de la détention d'Actions dans la Société possède en fait des Actions, la Société peut racheter obligatoirement les Actions tenues par cette Personne Non-Autorisée en payant à celle-ci un montant égal à septante-cinq pourcent (75%) de la valeur nette de sa participation dans la Société (cette valeur sera la moins élevée du coût historique ou de sa valeur calculée sur base de l'évaluation la plus récente de la Société). Le paiement du prix de rachat effectué à une Personne Non-Autorisée sera fait lors de la liquidation de la Société. Au cas où la Société rachèterait obligatoirement des Actions détenues par une Personne Non-Autorisée, le Conseil d'Administration peut offrir aux Actionnaires (autre que la Personne Non-Autorisée) le droit d'acheter proportionnellement à leur participation dans la Société les Actions détenues par la Personne Non-Autorisée à un prix égal à septante-cinq pourcent (75%) de la valeur nette de la participation de la Personne Non-Autorisée dans la Société.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Des conversions d'Actions entre Classes d'Actions dans la Société ne sont pas possibles.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** Les Actions de la Société sont disponibles uniquement pour les Investisseurs Avisés.

La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions dans la société par toute Personne Non-Autorisée, tel qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Tout transfert éventuel des Actions de la Société devra d'abord être notifié au Conseil d'Administration qui refusera d'approuver et d'enregistrer ce transfert dans des circonstances où, entre autres:

- (a) des Actions seraient transférées à des Investisseurs qui ne qualifient pas comme Investisseurs Avisés;
- (b) des Actions seraient transférées à une Personne Non-Autorisée; et
- (c) des Actions seraient transférées où, entre autre, ce transfert pourrait avoir comme effet que la Société ou les Actionnaires subissent des désavantages juridiques, pécuniaires, compétitifs, réglementaires, fiscaux ou administratifs ou que le nombre d'Actionnaires dans la Société excède cent (100), par conséquence immédiate ou dans le futur.

A ces fins, la Société peut:

(A) refuser l'émission d'Actions et l'inscription de tout transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée; et

(B) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à inscrire le transfert d'Actions dans le registre des Actionnaires, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

(C) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée; et

(D) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, conformément à l'Article 8 ci-dessus.

L'expression "Personne Non-Autorisée" telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'Actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquière des Actions lors d'une émission d'Actions par la Société en vue de les distribuer.

Nonobstant les provisions ci-dessus, tout Actionnaire qui est (i) une société d'assurance allemande, un Pensionskasse allemand ou un fonds de pension allemand (incluant un Versorgungswerk allemand) ou toute autre entité soumise aux restrictions d'investissement du German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) (chacun une "Société d'Assurance Allemande") ou (ii) un investisseur institutionnel réglementé qui est requis par les règlements applicables ou leurs documents constitutifs d'investir exclusivement dans des actions/parts sociales transférables et d'avoir indiqué ceci

dans le Contrat de Souscription, aura le droit de disposer de (dont le terme va inclure en particulier mais sans y être limité toute vente, échange, transfert, allocation ou gage) tout ou partie de ses Actions sans requérir l'accord du Conseil d'Administration, étant entendu que les Actions peuvent seulement être transférées à des investisseurs qualifié d'Investisseurs Avertis et pas qualifié de Personnes Non-Autorisées. Toute (secondaire) responsabilité du cédant après le transfert pour tous les Engagements impayés ou d'autres montants sera exclue. En particulier, il n'y aura pas de responsabilité conjointe ou multiple du cédant et cessionnaire en rapport à ces responsabilités et obligations. Pour autant que et aussi longtemps qu'une Société d'Assurance Allemande détient des Actions dans le Fonds comme partie de son fonds de couverture (Sicherungsvermögen) et que cette Société d'Assurance Allemande est soit en conformité avec la Section 70 du German Insurance Supervisory Act à propos de l'obligation légale de nommer un trustee (Treuhänder) ou soumise à des obligations légales similaires, cette Société d'Assurance Allemande va disposer de ces Actions seulement avec l'autorisation écrite préalable du trustee ou son représentant nommé conformément à la Section 70 du German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz), tel qu'amendé de temps en temps. Le Conseil d'Administration aura le droit de se fier aux confirmations faites par l'Investisseur et le trustee sur ces matières.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à chaque Date d'Évaluation conformément au droit luxembourgeois et aux normes comptables généralement acceptées.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe sera exprimée dans la devise de référence de la Société. La valeur de tous les actifs et dettes non exprimés dans la devise de référence de la Société seront convertis dans la devise de référence de la Société au taux de change déterminé à la Date d'Évaluation en toute bonne foi par, ou selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Lors de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les recettes et dépenses sont traitées de manière cumulée quotidiennement.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe à toute Date d'Évaluation sera calculée en divisant (i) la valeur de tous les avoirs de la Société attribuable convenablement à cette Classe d'Actions moins les dettes de la Société attribuables convenablement à une telle Classe d'Actions, par (ii) le nombre total d'Actions de cette Classe d'Actions en circulation à cette date, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-après.

Le total des actifs nets de la Société sera égal à la différence entre les actifs bruts (incluant la juste valeur des investissements possédés par la Société ainsi que par ses Filiales d'Investissement) et les dettes de la Société.

Le prix de souscription et le prix de rachat des différentes Classes d'Actions varieront au sein de la Société en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre(s) à chaque Classe d'Actions.

Les avoirs de la Société comprendront:

- (1) tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales d'Investissement;
- (2) toutes les actions, parts, titres convertibles, obligations et titres d'obligations convertibles ou autres titres d'investissement enregistrés au nom de la Société.
- (3) toutes les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
- (4) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- (5) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs vendu mais dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- (6) tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
- (7) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- (8) tous les loyers échus relatifs à des biens immobiliers ou les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;
- (9) tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des biens immobiliers ou des droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une Filiale d'Investissement directe ou indirecte de la Société va avoir la même valeur que lors de l'évaluation la plus récente, faite par un ou plusieurs Évaluateurs Indépendants, étant entendu que le Conseil d'Administration peut s'écarter d'une telle évaluation s'il l'estime dans l'intérêt des Actionnaires et qu'en outre cette évaluation peut être réalisée à la fin de l'année financière et utilisée tout au long de l'année financière suivante, à moins qu'il y ait un changement dans la situation économique générale ou un changement dans l'état des biens ou droits immobiliers en question détenus par la Société, l'une de ses Filiales d'Investissement ou par des sociétés immobilières contrôlées par cette dernière, qui requiert que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

(b) La valeur des titres qui sont cotés en bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur disponible et chaque titre sur un autre marché réglementé sera évalué de la même manière que pour les titres cotées. Pour les titres qui sont négociés en quantité minimale sur un marché réglementé et dont les négociations

sont faites sur le marché secondaire entre les différents acteurs qui, comme la plupart des market makers, offrent des prix en relation avec les conditions du marché, le Conseil d'Administration peut décider d'évaluer les titres selon les prix ainsi établis.

(c) Les titres qui ne sont pas cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé, et les titres cotés ou non cotés sur des marchés et pour lesquels aucune valeur n'est disponible ainsi que les titres pour lesquels les prix, selon le Conseil d'Administration, ne sont pas représentatifs de la valeur juste du marché, seront estimés avec prudence et en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

(d) Les biens liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale plus tous les intérêts courus ou sur une base de coûts amortis.

(e) Tous les autres titres et avoirs vont être évalués à la juste valeur du marché comme estimé de bonne foi par les procédures établies par le Conseil d'Administration.

(f) La valeur des contrats à terme ou à option est déterminée par référence au prix de clôture du jour précédent sur le marché en question; les prix de marché utilisés sont les prix d'échange futurs.

(g) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés en bourse ou négociés sur un autre marché organisé sont évalués selon la pratique du marché.

(h) Les swaps sont évalués à la juste valeur sur la base du dernier prix de clôture disponible du bien sous-jacent.

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes annoncées et intérêts courus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat déterminé par le Conseil d'Administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

Le Conseil d'Administration peut autoriser l'usage d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que l'évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs de la Société conformément aux normes comptables généralement acceptées. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'Administration Centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

(1) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(2) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(3) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion et de conseil, incluant les commissions de performance (le cas échéant), de gestion du liquide (le cas échéant), honoraires du dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de registre et de transfert, du domiciliataire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(4) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque la Date d'Évaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

(6) tous les autres engagements de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables généralement acceptées. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément aux normes comptables généralement acceptées.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent Article:

(a) Les Actions en voie de rachat par la Société, conformément à l'Article 8 ci-dessus, seront considérées comme émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé par la Société, elles seront considérées comme engagement de la Société;

(b) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration à la Date d'Évaluation, à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix devra être considéré comme étant un actif de la Société.

(c) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

(d) Lorsqu'à une Date d'Évaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

(i) d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Émission et du Rachat d'Actions.** Pour chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission et de rachat des Actions de la Société seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Prospectus et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou moment de calcul étant défini comme "Date d'Évaluation".

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions d'une Classe déterminée et l'émission et le rachat de ses Actions par et de ses Actionnaires:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée sont fermés pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés; ou

(2) lorsque, de l'avis du Conseil des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société est impraticable;

(3) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs de la Société sont hors de service; ou

(4) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions de la Société ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis des Administrateurs, être effectués à des taux de change normaux; ou

(5) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés; ou

(6) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

Toute demande de souscription ou rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, des avis relatifs au début et à la fin de toute période de suspension seront publiés dans un quotidien luxembourgeois et dans tous autres journaux choisis par le Conseil d'Administration ainsi que dans toute autre publication officielle déterminée pour les pays dans lesquels les Actions de la Société sont vendues. L'autorité de surveillance luxembourgeoise et les autorités correspondantes des états membres des pays dans lesquels les Actions de la Société sont commercialisées seront informés de cette suspension. De la même manière, avis sera donné aux souscripteurs ou Actionnaires désirant souscrire ou obtenir le rachat des Actions de la Société.

### **Titre III - Administration et surveillance**

**Art. 13. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six (6) ans. Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires; qui par ailleurs déterminera le nombre des administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actions présentes ou représentées lors de l'assemblée générale.

Tout Administrateur peut à tout moment être révoqué ou remplacé avec ou sans motif par résolution prise par l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de leur prochaine assemblée générale.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux Administrateurs, à Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les Administrateurs désigneront à la majorité un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de telles réunions/assemblées.

Le Conseil d'Administration peut nommer des officiers, en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre officier que la Société estimera nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les officiers ne doivent pas être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts, les officiers auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par télégramme, télex ou téléfax ou tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre d'Administrateurs que le Conseil d'Administration déterminera, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées par procès verbaux signés par le président de la réunion. Copies des extraits de ces procès verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix pour ou contre une résolution lors d'une réunion, le vote du président de la réunion sera décisif.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions votées lors de réunions du Conseil d'Administration; tout Administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminées à l'Article 18 des présentes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 16. Signature sociale.** A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 17. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer ces pouvoirs.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés des Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement devant être appliquées à la Société, (ii) les stratégies de couverture devant être appliquées aux Classes d'Actions spécifiques au sein de la Société, et (iii) l'évolution de la conduite de la gestion et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tel que déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration agissant au meilleur des intérêts de la Société peut décider de la manière décrite dans le Prospectus de la Société, que tout ou partie des avoirs de la Société sera cogéré séparément des autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou leurs compartiments.

**Art. 19. Conflit d'intérêt.** Tout genre de conflit d'intérêt est à divulguer intégralement au Conseil d'Administration. La Société entrera dans toutes les transactions sur une base de sociétés non-liées.

Des situations dans lesquelles la Société, le(s) Conseiller(s) en Investissement et/ou l'Administration Centrale (incluant leurs directeurs respectifs, officiers et employés) sont en conflit d'intérêt, peuvent se produire. En particulier le(s) Conseiller(s) en Investissement et l'Administration Centrale ne presentent pas leurs services exclusivement pour la Société, mais aussi à des sociétés tierces dont les intérêts peuvent diverger de ceux des Investisseurs de la Société. Le(s) Conseiller(s) en Investissement va, dans de tel cas, allouer les opportunités d'investissement parmi les différentes parties conseillées ou gérées par lui d'une manière qu'il croit juste et raisonnable considérant, en outre, les objectifs, stratégies, restrictions et capital disponible pour l'investissement des parties respectives.

Des conflits d'intérêt peuvent aussi survenir du fait que la Société peut (i) faire des investissements en relation avec des entités qui sont gérées, conseillées ou contrôlées par une société associée à un Conseiller en Investissement ou un de ses affiliés, ou (ii) vendre des investissements du portefeuille de la Société à des parties tierces qui sont gérées, conseillées ou contrôlées par le Conseiller en Investissement ou un de ses affiliés. Dans un tel cas, chacun tient compte, à tout moment, des obligations qui découlent des contrats auxquels il est partie ou par lesquels il est lié par rapport à la Société. En particulier mais sans limiter ses obligations d'agir dans le meilleur intérêt des Actionnaires en faisant des transactions ou en concluant des investissements dans lesquels des conflits d'intérêts peuvent surgir, chacun va s'engager à assurer que ces conflits d'intérêts seront résolus équitablement et sur une base de sociétés non-liées.

Le(s) Conseiller(s) en Investissement va informer la Société de tout activité professionnelle dans laquelle ils ou leurs affiliés sont impliqués et qui sont susceptibles de créer un conflit d'intérêt en relation avec l'activité d'investissement de la Société.

Dans le cas où la Société est confrontée à une proposition d'investissement incluant des biens détenus (intégralement ou partiellement) par soit un Conseiller en Investissement, ou à une proposition de disposition de ces biens, l'achat ou la vente de ces biens par la Société au Conseiller en Investissement ou toutes autres entités ou véhicules d'investissement établis par ou détenus par e-Shelter Group, ne sera pas considéré comme un conflit d'intérêt et pourra être conclu sur base de sociétés non-liées.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout Administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, poursuites ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, poursuite ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auquel il peut prétendre.

**Art. 21. Les Auditeurs.** Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur ("réviseur d'entreprises agréé") nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs qui lui sont imposés par la Loi de 2007.

#### **Titre IV - Assemblées générales - année comptable - distributions**

**Art. 22. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution ou lorsqu'il y a réunion de toutes les Actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique ne constitue pas une cause de dissolution de la Société.

S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prendra les décisions par écrit.

En cas de pluralité des Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires sans considération de la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut aussi être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit Luxembourgeois, à Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, le 30 mai de chaque année.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les convocations à l'assemblée respectives.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou à toute autre adresse renseignée par l'Actionnaire concernée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'agenda ainsi qu'une référence au quorum et majorité requise par le droit luxembourgeois. Dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, des avis seront publiés au Mémorial et dans un journal luxembourgeois. L'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'agenda sera préparé par le Conseil d'Administration sauf en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura toutes les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières. Chaque Action, quelle que soit la Classe à laquelle elle appartient, a droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, fax, câble, télégramme ou facsimilé, une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actions présents ou représentés.

Lorsque la Société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

**Art. 23. Assemblées générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'Actions.** Les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir, à tous moments des assemblées générales pour décider des matières relevant exclusivement de cette Classe.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphe 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 seront applicable à ces assemblées générales.

Chaque Action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un Administrateur de la Société.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des Actions présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des droits des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonné à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe (s) conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>ier</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

**Art. 25. Distributions.** Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des Actionnaires de la (des) classe(s) d'Actions émise(s) au titre de la Société déterminera l'affectation des résultats de la Société et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque Classe ou Classes d'Actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux Actionnaires seront effectués à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des versements/paiements en nature de titres de sociétés de portefeuille avec le consentement des Actionnaires concernés. Tous versements/paiements en nature seront évalués dans un rapport établi par un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et, lorsque applicable, sur base d'un rapport d'évaluation établi par un évaluateur indépendant. Les coûts des rapports seront supportés par l'Investisseur concerné.



Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée dans les cinq (5) ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Société correspondant à la (aux) Classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### Titre V - Dispositions finales

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver une autre banque pour être dépositaire à la place du Dépositaire qui se retire et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le Conseil d'Administration peut mettre fin à la nomination du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour agir à sa place.

**Art. 27. Dissolution de la Société.** Conformément à l'Article 3 ci-dessus, la Société sera en principe dissoute ipso iure à l'expiration de son terme, à moins que (i) l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration ne décide de prolonger le terme de la Société de sept (7) à neuf (9) ans ou de neuf (9) à onze (11) ans à compter de la Première Clôture avant le septième (7<sup>ième</sup>) ou le neuvième (9<sup>ième</sup>) anniversaire de la Première Clôture, ou (ii) l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration ne décide d'étendre la durée de la Société au-delà de onze (11) avant le onzième (11<sup>ième</sup>) anniversaire de la Première Clôture.

L'extension du terme de la Société sous les point (i) et (ii) du paragraphe précédent sera décidée en conformité avec l'Article 3 ci-dessus, la Loi de 2007 et la Loi de 1915.

La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 29 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital minimum selon les cas.

L'émission de nouvelles Actions par la Société cesse à la date de publication de l'extrait de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle la dissolution et liquidation de la Société est proposée.

**Art. 28. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments, sujets à la surveillance de l'autorité de surveillance concernée dans le meilleur intérêt des Actionnaires. La recette de liquidation de la Société, diminuée de tous les coûts de liquidation, va être distribuée par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions dans chaque Classe et en fonction de leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les Actionnaires à la fin du processus de liquidation vont être déposés, comme le prévoit la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse de Consignations au Luxembourg jusqu'à ce que la période fixée par les statuts soit écoulée.

**Art. 29. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières non spécifiées dans les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

**Art. 31. Dispositions transitoires.** Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 30 mai 2009.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social est souscrit comme suit:

Investa Holding GmbH, prénommée, souscrit à neuf cent trente cinq (935) Actions sans désignation de valeur nominale, donnant lieu à un paiement total de quatre-vingt-treize mille cinq cent Euros (EUR 93.500,-).

La preuve de ce paiement, pour un total de quatre-vingt-treize mille cinq cent Euros (EUR 93.500,-), a été donnée au notaire soussigné.

67850

*Rapports annuels*

Le Conseil d'Administration devra s'efforcer à s'assurer que les Actionnaires obtiennent un rapport annuel audité comprenant l'information de tous les investissements faits par la Société et les détails du rendement financier de la Société pour chaque année financière.

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article 26 de la Loi de 1915 ont été observées.

*Dépenses*

Les dépenses qui seront supportés par la Société comme résultat de sa formation sont estimés à environ sept mille Euros.

*Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique*

Les Actionnaires prénommées de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués, ont directement procédé à une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires et ont unanimement pris les résolutions suivantes:

(1) Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2014:

- (i) Monsieur Thomas Stephen HAINES, 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur Wolfgang Alfred Elmar ZEPF, Birkenstrasse 49, CH-6343 Rotkreuz, Suisse;
- (iii) Monsieur Volker Bernd DITTMEIER, Vilshofener Strasse 8, D-81679 Munich, Allemagne.

(2) Est élue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la révocation de cette nomination par l'assemblée générale des Actionnaires:

- PKF ABAX AUDIT, avec son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

(3) Le siège social de la Société est établi au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le document ayant été lu par la personne comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2008. Relation: EAC/2008/6735. — Reçu mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008063645/239/1368.

(080073146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 9 mai 2008*

- Messieurs Jean-Paul LOOS, Rafik FISCHER et Serge D'ORAZIO, résidant tous professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

- DELOITTE S.A., Luxembourg, est réélu comme Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC EQUITY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065669/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05303. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Bionatural S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.962.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064776/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06060. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS et Joseph WINANDY avec pouvoir de signature B pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs avec pouvoir de signature B et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008064638/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

**NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 885.200,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 mai 2008 que:

- KPMG, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.065, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065679/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Toulouse Manager, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.807.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 6 mai 2008:

- que Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant B de la société en date du 30 avril 2008;

- que Monsieur Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, accepte les fonctions de nouveau gérant B de la société, à compter du 30 avril 2008;

Le nouveau gérant a été élu pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

*Pour Toulouse Manager*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008064621/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

**ACMR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.522.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064777/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06062. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**European Geophysical Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2008*

Les mandats de l'Administrateur et Président Monsieur MALINET Frédéric et des Administrateurs Messieurs DRAKE Martin et LAURENT Serge ont été prorogés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

A été nommé Commissaire aux Comptes, également jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, la Fiduciaire B+C s. à r. l., Numéro d'Immatriculation B 128 554, avec siège social 3, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, en remplacement du Commissaire démissionnaire BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, numéro d'immatriculation B71 178 avec siège social au 2, av. Charles de Gaulle Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008065711/7759/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Key West S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.589.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064778/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06038. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**AURUM Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 87.421.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064779/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04527. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**CDO Master Investments 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.062.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064780/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04526. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**Celfloor, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2008 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été prorogés pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 et que Monsieur Pierre HOFFMAN, résidant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommé administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

*Pour la société*

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2008065587/307/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Forsete Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 88.864.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064781/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04525. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**Caves Schram & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 34, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 34.074.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22.05.2008.

CANNIVY Joseph.

Référence de publication: 2008065550/7125/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2008, réf. DSO-CQ00165. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Chez Domingos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.  
R.C.S. Luxembourg B 104.916.

*Décisions des associés*

- La démission de Mme Rosa Fernandes Araujo est acceptée.

Gilsdorf, le 20 mai 2008.

Rosa Fernandes Araujo / Domingos Araujo Fernandes.

Référence de publication: 2008065551/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2008, réf. DSO-CQ00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080073536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Cebarre Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 34.187.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEBARRE HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l.

Administrateur

N. THIRION

Représentant Permanent

A. PIETERS

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008065794/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04502. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**TS Metropolis IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 914.425,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008065755/242/13.

(080073318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 101.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008065764/231/15.

(080073595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Kenmore Care Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008065766/239/12.

(080073488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**European Geophysical Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065776/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008065771/239/12.

(080073308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**GR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008065773/239/12.

(080073456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Fininfra, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008065775/239/12.

(080073473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**International Partners and Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 44.303.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL PARTNERS AND ASSOCIATES S.A.", avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 17 juin 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 14 septembre 1993

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2003 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 8 avril 2003

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 44.303

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant à Dudelange

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Isabelle WELSCHEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Suppression de la valeur nominale.

2.- Augmentation du capital d'un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de trente-deux mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR) sans émission de nouvelles actions.

3.- Dédoublément du nombre d'actions existants.

4.- Modification de l'article 5 des statuts.

5.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant en espèces de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de trente-deux mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR) sans émission de nouvelles actions.

La somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de dédoubler le nombre d'actions existantes dans la société et d'en augmenter le nombre d'actions à deux mille cinq cents (2.500), ainsi une (1) action ancienne donnera droit à deux (2) actions nouvelles.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital de la société est fixé à trente-deux mille deux cent cinquante euros (32.250,- EUR), réparti par deux mille cinq cents (2.500) actions, sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, I. WELSCHEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12034. — Reçu € 12.- (douze Euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008065878/206/72.

(080073800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**Alwal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.295.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065580/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

—  
*Liste des signatures autorisées avec effet au 9 mai 2008*

La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjointes à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

Signature collective à 2

Benezra Maurice, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Gisiger Pascal, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Pierfranco de Vita, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève (Suisse)

Schmitt Alex, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg

**MEMBRE DE LA DIRECTION:**

Signature collective à 2

Asseray Isabelle

Guerra Francis

Labranche André ( \*)

Silori Tony

Stilmant Eric

Valori Alberto

( \*) sauf pour l'activité de banque dépositaire

**ADJOINT A LA DIRECTION:**

Signature collective à 2

André Thierry

Friden-Steiper Elke

Jovet André

Lassine Philippe

Muller Daniel

Saura Andrea

Schalik Jean-Pierre

Sermaize Patrick  
Waltregny Vérane  
Wolff Nathalie  
Zagorski Robert

CADRE:

Procuration collective à 2  
Ne peuvent pas signer entre eux  
Albanese Christophe  
Amatucci Maxime  
Cortolezzis Consi  
Feller Nathalie  
Funk Brigitte  
Giunta Carine  
Jacob Sabine  
Kiorpes Ibtissam  
Krier Michèle  
Laux Jean-Marc  
Liebisch Corinne  
Margato Nélia  
Mockel Marie-Paule  
Parmentier Patrice  
Ragni Gianluca  
Thilmany Guy  
Vanwalleghem Mieke  
Watelet Marc

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.  
Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2008065693/47/66.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04488. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Patrimoine Mégevan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.917.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065592/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

—  
*Extrait suite aux changements d'associés*

Par le contrat de cession de parts du 23 avril 2008, le transfert suivant a été décidé:

- transfert de 412 parts sociales détenues par Babcock & Brown European Investments S.à r.l. à Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership.

En conséquence, les 1500 parts de la Société sont réparties comme suit:

- 975 parts sociales détenues par Babcock & Brown Public Partnerships Limited Partnership

- 150 parts sociales détenues par Babcock et Brown European Investments S.à r.l.

- 375 parts sociales détenues par Feronia GmbH.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Caroline BONALD

Manager

Référence de publication: 2008065586/8106/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**NBCA Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 96.711.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065721/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Zenit Multistrategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.973.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

*Pour Zenit Multistrategy Sicav*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH  
*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2008066038/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05665. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

---

**Relay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 42.803.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les administrateurs de la société en date du 28 avril 2008*

1. La démission de Steven Georgala, ayant pour adresse professionnelle le 22, rue de la Boétie, 75008 Paris est acceptée et confirmée avec effet immédiat.

2. John Kleynhans, ayant pour adresse professionnelle le 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé en tant qu'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065593/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05039. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Finnigan Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.127.

—  
*Extrait du contrat de cession de parts signé le 4 mars 2008*

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 4 mars 2008, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 100 parts sociales transférées de Chelsfield Partners LLP à 224 Kensington High Street Limited Partnership représentée par son General Partner 224 KHS Developments Limited, ayant son siège social à 67, Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA  
*Gérant*  
Signatures

Référence de publication: 2008065595/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04611. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**The Denby Pottery Company Ltd (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 105.052.

—  
**FERMETURE DE LA SUCCURSALE**

By decision of the Board of Directors of THE DENBY POTTERY COMPANY Ltd taken on 26 March 2008, the Luxembourg Branch is closed with effect to 1st April 2008.

Par décision du Conseil d'Administration de THE DENBY POTTERY COMPANY Ltd prise en date du 26 mars 2008, la succursale luxembourgeoise est fermée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2008.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008065840/607/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Recyclage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5421 Erpeldange, 13, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 123.859.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008065837/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01817. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.**

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernd Webersinke

*Le président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008065838/1758/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09523. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Trade Crédit Re Carré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.941.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008065839/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01713. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Perarius Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.970.

Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 9 avril 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 9 avril 2008, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008065846/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04710. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008065843/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04470. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008065844/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04471. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080073049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.041.

—  
*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 15 mai 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 15 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 15 mai 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008065845/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**H.M.I. - Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.302.

—  
Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008065835/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07074. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Holding de Diversification Financière Prudentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.355.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises le 25 Mars 2008*

Au Conseil d'Administration de Holding de Diversification Financière Prudentielle SARL ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 Mars 2008.

Doeke van der Molen

Gérante

Référence de publication: 2008065842/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Eurocrystal International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.  
R.C.S. Luxembourg B 115.399.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme "EUROCRYSTAL INTERNATIONAL S.A.",

tenue l'an deux mille huit (2008), le 05 mai, à 11 h, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé: de transférer le siège social de:

11, rue Bender L-1229-Luxembourg à

2, rue des Primevères à L-2351-Luxembourg



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Référence de publication: 2008065848/2813/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03124. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Burryi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 16 avril 2008*

1) La société ERNST & YOUNG a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2) La société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 51.238, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été nommée réviseur d'entreprise chargé de l'audit des comptes annuels au 30 novembre 2007 et au 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BURRYI S.à r.l.

Adriana DE ALCANTARA

Référence de publication: 2008066094/8621/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06351. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

---

**Co-Derco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.201.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 9 mai 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Claude DEFENDI né le 13 mars 1958 à Differdange à Luxembourg, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle MINGARELLI, employée privée, né le 15 mai 1959 à Villerupt (France), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CO-DERCO S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008065596/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Financière Petra S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.838.

—  
Par décision du Conseil d'administration tenu le 7 mai 2008 à 15.00 heures à Luxembourg, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Gerd Fricke, né le 26 septembre 1951 à Koethen (Allemagne), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Gabrielle Mingarelli, né le 15 mai 1959 à Villerupt (France) employée privée, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE PETRA S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2008065597/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

### LSF5 F5U1 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.556.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of May.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on May 6th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name of "LSF5 F5U1 Investments S. à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR1,500 (one thousand five hundred euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

*as A managers:*

- Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean, USA;
- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

*as B manager:*

- Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le treize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 mai 2008.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société est dénommée "LSF5 F5U1 Investments S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S. à r.l., précitée, de sorte que la somme de EUR12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR1.500 (mille cinq cents euros).

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

*en tant que gérant «A»:*

- Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 1434, Kirby Road, USA, VA 22101 Mc Lean;
- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

*en tant que gérant «B»:*

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008, LAC/2008/19705. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. Eur 0,50% = 62,50

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065951/5770/286.

(080073837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

**Sinopia Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.246.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2008*

- Messieurs Philippe Goimard, Jean-Charles Bertrand, Pierre Sequier, Jean-François Schmit et Mesdames Muriel Heitzmann et Madame Caroline Brousse, résidant tous professionnellement à Ingénierie Réglementaire et Patrimoniale, F-75419 Paris Cedex, 08 sont réélus en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009.

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, est réélue en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour SINOPIA GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065658/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05299. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Nika-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 8, rue du Sellier.

R.C.S. Luxembourg B 88.586.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065724/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 avril 2008*

En date du 30 avril 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs James Wilmot-Smith, Jean-François Fortemps, Jean Pfeiffenschneider, Madame Claire Collet-Lambert et Madame Sylvia van de Kamp-Vergeer pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2009.

- De renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Specials Fund

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065684/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**AP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 28.555.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065728/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**L.I.P. SICAV-FIS S.C.A., Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008065783/236/12.

(080073123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---